



**MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD
M.R.C. DU DOMAINE-DU-ROY**

AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE, 15 DÉCEMBRE 2022, 19 H

ADOPTION DES RÈGLEMENTS DE TAXATION

AVIS PUBLIC est donné, conformément aux dispositions de l'article 956 du *Code municipal du Québec*, que les règlements de taxation seront adoptés lors de la séance extraordinaire du conseil municipal du 15 décembre 2022 à 19 h, tenue à la salle communautaire Gaston-Vallée de Chambord au 72 boulevard de la Montagne et participation du public sur demande **après l'adoption des prévisions budgétaires 2022.**

Au cours de cette séance, les délibérations du conseil et la période des questions porteront exclusivement sur les règlements de taxation :

ORDRE DU JOUR

- 1) Présences
- 2) Avis de convocation
- 3) Période de questions
- 4) Renonciation à l'avis de convocation
- 5) Adoption du budget de l'exercice 2023
 - a) Règlement 2022-745 : Taxes variables et spéciales
 - b) Règlement 2022-746 : Service d'eau
 - c) Règlement 2022-747 : Service d'égout
 - d) Règlement 2022-748 : Cueillette et disposition de matières résiduelles et la vidange et le traitement des fosses septiques
 - e) Règlement 2022-749 : Compensation pour les services municipaux sur les immeubles exempts de taxes foncières
- 6) Publication du budget
- 7) Clôture de la séance

DONNÉ À CHAMBORD, CE QUINZIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Julie Caron
JC

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Julie Caron, greffière-trésorière de la Municipalité de Chambord, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des deux (2) endroits désignés par le conseil et en le signifiant par envoi électronique aux membres du conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce quinzième jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-deux.



Julie Caron
Directrice générale et greffière-trésorière

JC